



Compte-rendu de la Commission du 1 Avril 2019 Maison des sports du 59 à Villeneuve d'Ascq

Président : Laurent DESPRES
Secrétaire : Charlotte DELMOTTE
Membres : Christel ADORNI, Dominique GAUDY, Sylvie VERET, Sylvain BACQUAERT

La séance est ouverte à 19h00 – La séance est levée à 23h05

6 dossiers

1/ Mineur du club du CO Wattrelosien (Dossier N°058)

Concerne : le match CO Wattrelosien – Gravelines USHB en Championnat 1^{er} DT -18 ans Masc.
Nord Poule MN30 du 12/01/2019
Nom de l'arbitre : DECARNIN Myriam
Concerne : Joueur Article : Annexe 2-B
Type de faute : Attitude incorrecte
Qualification de la faute : Attitude antisportive
Sanction : 2 dates dont 2 dates avec sursis
Période de suspension du : /
Période probatoire : 3 mois du 29/04/2019 au 28/07/2019
Amende : 60€

2/ Mineur du club du Marcq Handball (Dossier N°049)

Concerne : le match Clos Wahagnies -18 – Marcq Handball en Championnat -18 ans Masc.
Poule Excellence du 24/11/2018
Nom de l'arbitre : WARIN Coline – DUVAL Célia
Concerne : Joueur Article : Annexe 3-D
Type de faute : Action particulièrement grossière
Qualification de la faute : Conduite grossière envers adversaire
Sanction : 2 dates dont 1 date avec sursis
Période de suspension du : 26/04/2019 au 28/04/2019
Période probatoire : 4 mois du 29/04/2019 au 28/10/2019
Amende : 90€

3/ Mineur du club du CLOS Wahagnies (Dossier N°051)

Concerne : le match Clos Wahagnies -18 – Marcq Handball en Championnat -18 ans Masc.
Poule Excellence du 24/11/2018
Nom de l'arbitre : WARIN Coline – DUVAL Célia
Concerne : Joueur Article : Annexe 3-D
Type de faute : Action particulièrement grossière
Qualification de la faute : Conduite grossière envers adversaire
Sanction : 3 dates dont 2 dates avec sursis
Période de suspension du : 26/04/2019 au 28/04/2019
Période probatoire : 4 mois du 29/04/2019 au 28/10/2019
Amende : 120€

4/ Mineur du club du CLOS Wahagnies (Dossier N°050)

Concerne : le match Clos Wahagnies -18 – Marcq Handball en Championnat -18 ans Masc.
Poule Excellence du 24/11/2018

Nom de l'arbitre : WARIN Coline – DUVAL Céllia

Concerne : Joueur

Article : Annexe 3-D

Type de faute : Action particulièrement grossière

Qualification de la faute : Conduite grossière envers adversaire

Sanction : 3 dates dont 2 dates avec sursis

Période de suspension du : 26/04/2019 au 28/04/2019

Période probatoire : 4 mois du 29/04/2019 au 28/10/2019

Amende : 120€

5/ Monsieur DUVET Arnaud du club du HBC Municipal Saint-Polois (Dossier N°055)

Concerne : le match HBC Municipal Saint-Polois – Espace Hand Pévèle en Championnat 2^{ème} DT
+16 ans Masc. Nord du 15/12/2018

Nom de l'arbitre : LEGRIN Mathieu – WALRAEVE Stéphane

Concerne : Joueur

Article : Annexe 3-D

Qualification de la faute : Conduite grossière envers adversaire

Sanction : 1 date dont 1 date avec sursis

Période de suspension du : /

Période probatoire : 4 mois du 29/04/2019 au 28/10/2019

Amende : 30€

6/ Monsieur ACOU Thibault du club du Lomme Lille Métropole HB (Dossier N°056)

Concerne : le match AL les Amis de l'école de Saint-Pierrebrouck – Lomme Lille Métropole HB
en Championnat 2^{ème} DT -18 ans Masc. Nord Poule MN31 du 05/01/2019

Nom de l'arbitre : MERLEN Samuel

Concerne : Joueur

Article : Annexe 4-D

Type de faute : Menaces verbales

Qualification de la faute : Manquement grave à la morale sportive

Sanction : 4 dates dont 2 dates avec sursis

Période de suspension du : 26/04/2019 au 05/05/2019

Période probatoire : 6 mois du 06/05/2019 au 05/01/2020

Amende : 180€

Le président de la CTD
Laurent DESPRES

